



**Commune
de Saint-Prex**

PRÉAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis n° 02/03.2023 – section des bâtiments

Demande d'un crédit de Fr. 670'000.00 pour financer la construction d'un toit de protection sur les bennes du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (427 m²) sur ce toit

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La déchèterie et le bâtiment occupé par le Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP ci-après) et le Service des eaux (SEaux ci-après) ont été détruits par un incendie dans la nuit du 28 au 29 juin 2020. Les vestiges ont depuis lors été démolis. Le radier et les bases en béton ont été conservés pour permettre une exploitation provisoire de la déchèterie, dans l'attente d'un nouveau bâtiment. L'ancienne déchèterie avait un toit recouvrant les bennes et le passage pour les véhicules et les clients. Celui-ci a été complètement détruit dans l'incendie.

Le présent préavis est complémentaire au préavis n° 01/03.2023 concernant la reconstruction du Centre technique communal. Le présent préavis propose la construction d'un toit sur les bennes, un peu différent de l'ancien, en particulier sans contact avec le bâtiment du CTC. L'intérêt de ce toit est de protéger de la pluie le contenu des bennes, car la facturation des déchets est faite à la tonne, et donc une benne pleine d'eau générera une facture plus élevée. Il existe cependant aussi des alternatives avec des couvercles. Le toit permet aussi une protection des employés et des usagers du CTC. Ce projet est complémentaire à la reconstruction du CTC, mais comporte une argumentation différente pour le bien-fondé, raison pour laquelle ce préavis est déposé séparément mais simultanément avec le préavis n° 01/03.2023.

Dans le contexte énergétique actuel, le projet inclut la pose de panneaux photovoltaïques sur ce toit (427 m², 80 kWh). Comme la production du toit du CTC et de celui-ci dépasse l'autoconsommation sur place, la Municipalité négocie avec Romande Energie deux options:

- 1) rachat par Romande Energie,
- 2) conclusion d'un contrat de «transport» de l'énergie produite vers d'autres sites de la Commune (STEPi, station de pompage).

Préavis n° 02/03.2023 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 670'000.00 pour financer la construction d'un toit de protection sur les bennes du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (427 m²) sur ce toit

Page 2 sur 5

Le crédit de Fr. 180'000.00 pour évaluer les options de reconstruction a été accepté par le Conseil communal le 15 décembre 2021 (préavis n° 14/11.2021). Il a permis de finaliser le projet du CTC, ainsi que cette option avec le toit sur les bennes et la pose de panneaux photovoltaïques.

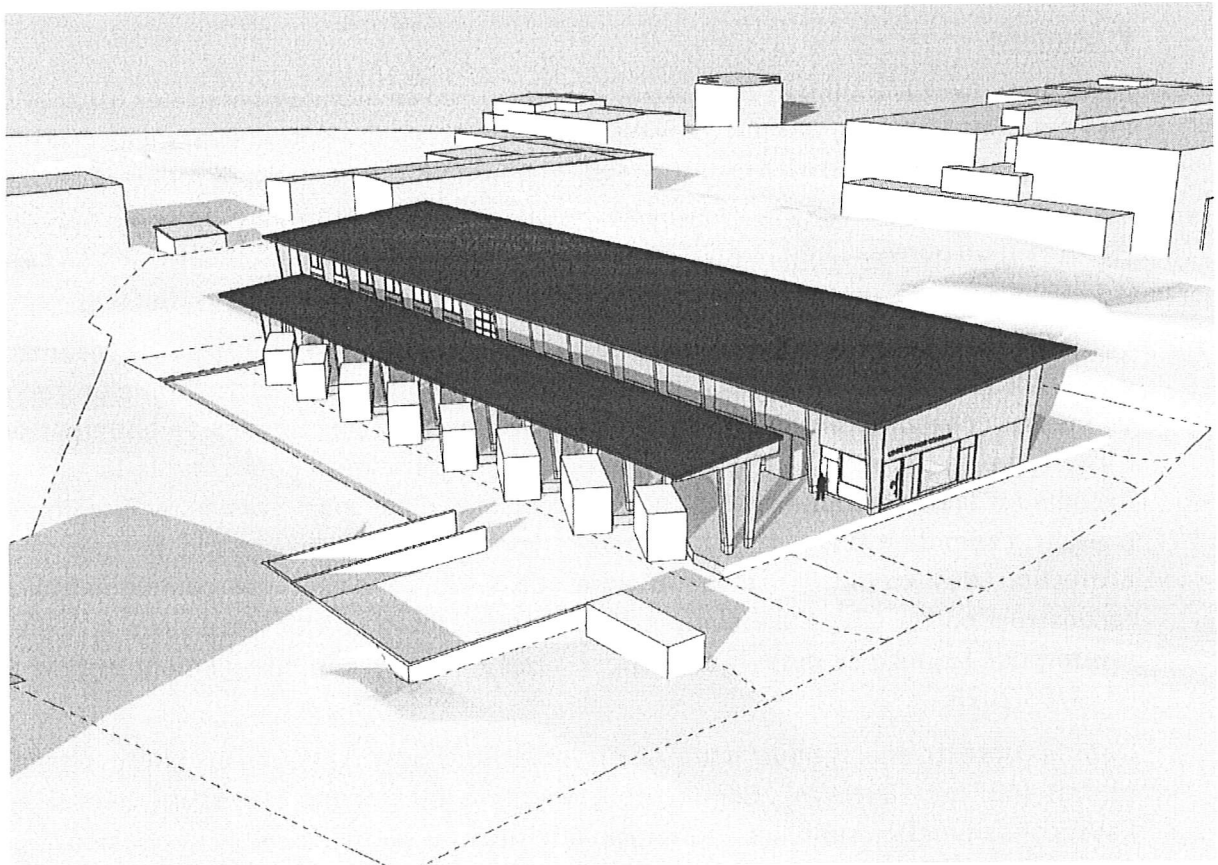
Présentation du projet

Toit de protection sur les bennes

- Structure primaire en bois (éventuellement métallique) à confirmer par étude complémentaire
- Structure secondaire métallique à déterminer selon type de panneaux solaires
- Sans sous-couverture

Panneaux photovoltaïques

- Pose de 427 m² de panneaux photovoltaïques
- Raccordement au système du bâtiment CTC



Préavis n° 02/03.2023 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 670'000.00 pour financer la construction d'un toit de protection sur les bennes du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (427 m²) sur ce toit

Page 3 sur 5

Devis estimatif

Construction d'un toit sur les bennes du CTC

- Toit sur les bennes	Fr.	450'000.00
- Divers et imprévus (env. 2,1%)	Fr.	<u>9'400.00</u>
Sous-total HT	Fr.	459'400.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>35'380.00</u>
Coût total construction du toit sur les bennes TTC	Fr.	494'780.00

Panneaux photovoltaïques (427 m²)

- Toiture des bennes	Fr.	140'000.00
- Taxes introduction complémentaire	Fr.	15'750.00
- Divers et imprévus (env. 4,5%)	Fr.	<u>6'940.00</u>
Total HT	Fr.	162'690.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>12'530.00</u>
Coût panneaux photovoltaïques TTC	Fr.	175'220.00

Total général TTC **Fr. 670'000.00**

Ces prix sont estimatifs à plus ou moins 20%. Ils sont basés sur des offres / l'expérience de l'architecte et/ou des ingénieurs consultés.

Incidences financières

Ce projet est en sus du préavis n° 01/03.2023 pour la reconstruction du CTC et n'est pas compris dans les remboursements prévus par l'ECA.

La pose simultanée de panneaux photovoltaïques sur le toit des bennes et sur celui du CTC permettrait une économie de l'ordre de Fr. 50'000.00.

Cette dépense globale sera financée par l'emprunt. Elle sera amortie en 30 ans, dès 2025, par tranche annuelle de Fr. 22'300.00.

Impact sur l'environnement

L'impact sur l'environnement comporte de façon générale des aspects courts, moyens et longs termes. La problématique globale à long terme est du ressort des États ou des organisations internationales telles la COP27. Les stratégies fédérales et cantonales fixent des buts clairs pour 2030, voire 2050. Le plan directeur communal des énergies est la première étape pour traduire ces stratégies au niveau de notre Commune. Dans ce contexte, nos actions communales concernent le court et le moyen terme.

Dans cette phase de transition vers un monde décarboné, nous devons passer par une période de production de matériaux et d'instruments produisant du CO₂, avant d'arriver à une réduction substantielle de ces émissions. Le présent projet dans sa phase de construction va produire du CO₂ (béton, etc.). Pour ce projet, une structure en bois a été choisie comme base de travail avec une structure secondaire métallique. La pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment contribuera clairement à la réduction à court et moyen terme des émissions de CO₂. En revanche, la production des panneaux photovoltaïques en produira à court terme pour leur fabrication.

La pose des panneaux photovoltaïques aura un impact positif en augmentant notre proportion d'énergie renouvelable. De plus, ce projet contribue à notre indépendance énergétique et aura un impact positif sur les finances de la Commune.

Lors des appels d'offres, nous demanderons à nos prestataires de donner la préférence à des produits locaux, afin de réduire au maximum les transports, ainsi qu'à des matériaux plus adéquats d'un point de vue écologique.

Avec une production des panneaux photovoltaïques de 80'000 kWh, nous pouvons estimer que l'économie de CO₂-eq/kWh serait de 80'000 x 28g (valeur pour la Suisse) = 2240 kg/an. Cependant, ces chiffres sont à considérer avec prudence, car la Suisse importe beaucoup d'énergie de l'étranger, ce qui rend ce chiffre faussement bas.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un toit de protection sur les benes du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques (427 m²) sur ce toit,
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 670'000.00 pour entreprendre ces travaux,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par l'emprunt ou par les recettes courantes des finances communales,
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, dès 2025, par tranche annuelle de Fr. 22'300.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


S. Porzi



La Secrétaire


A. Guyomard

Délégué municipal: M. Jan von Overbeck, municipal

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 8 mars 2023